

Séparation de Concubinage

Par x59, le 03/03/2015 à 01:34

Bonjour, voila je vous expose les faits d'une situation gênante
Un ami était en concubinage avec une fille. Ils ont eu deux enfants. Or il y'a eu séparation.
Durant cette période de concubinage, la femme a contracté des prêts et mon ami s'est porté caution. Ils ont tellement contractés qu'ils ont fait un dossier de surendettement et il est en banque de France. Il passe prochainement, pour savoir si cette dette est annulée ou en partie.
Or celle ci ne travaille pas, alors que lui travaille.
Donc étant caution, il devra payer. Mais je voulais savoir s'il y'avait des moyens pour pas qu'il paye ou du moins très peu, si le débiteur principal ne peut pas payer.
Car cette femme ne travaille pas, car elle est fainéante
Merci bien de m'aider, et surtout mon ami

PS: les prêts sont des prêts bancaire essentiellement